

**Arrêté fixant la liste électorale
pour les élections au comité technique de la ComUE d'Aquitaine**

Le Président de la ComUE d'Aquitaine;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat modifiée par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat;

Vu l'arrêté en date du 5 octobre 2018 du Président de la ComUE d'Aquitaine portant organisation des élections au comité technique au sein de la ComUE d'Aquitaine

ARRETE:

Article 1 : Liste électorale

Le Président arrête la liste électorale pour les élections des représentants au comité technique de la ComUE d'Aquitaine. La liste est portée en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Exécution

La Directrice générale de la ComUE d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 18 octobre 2018



Vincent HOFFMANN-MARTINOT
Président